

**EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté**

N° délib. : 000791

Séance du mercredi 27 mai 2009

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau
à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Etaient présents : **Arguel** : André AVIS **Audeux** : Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous** : Jacques CANAL **Auxon-Dessus** : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO **Avanne Aveney** : Laurent DELMOTTE (à partir du rapport 2.1), Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 7.1) **Besançon** : Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Nicolas BODIN, Patrick BONTEMPS, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUÏ (à partir du rapport 1.1.1), Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT (à partir du rapport 1.2.1), Odile FAIVRE-PETITJEAN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport 5.2), Christophe LIME, Michel LOYAT (à partir du rapport 1.2.1), Jacques MARIOT (jusqu'au rapport 8.1), Annie MENETRIER, Carine MICHEL, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER (à partir du rapport 1.2.1), Elisabeth PEQUIGNOT (à partir du rapport 5.2), Béatrice RONZI, Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Catherine THIEBAUT, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN **Beure** : Philippe CHANEY (à partir du rapport 5.2), Auguste KOELLER (à partir du rapport 1.2.2) **Boussières** : Roland DEMESMAY **Brillans** : Alain BLESSEMAILLE **Busy** : Philippe SIMONIN **Chalezeule** : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE **Champagny** : Claude VOIDEY (à partir du rapport 1.2.1) **Champvans les Moulins** : Jean-Marie ROTH **Chatillon le Duc** : Denis GALLET **Chaucenne** : Bernard VOUGNON **Chaufontaine** : Christiane BEUCLER **Chemaudin** : Bruno COSTANTINI **Deluz** : Sylvaine BARASSI (représentée par Fabrice TAILLARD) **Ecole Valentin** : André BAVEREL, Yves GUYEN (représenté par Brigitte ANDREOSSO) **Fontain** : Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François** : Françoise GILLET, Claude PREIONI **Gennes** : Jean SIMONDON (représenté par Maryse MILLET) **Grandfontaine** : François LOPEZ **La Chevillotte** : Jean PIQUARD **La Vèze** : Jacques CURTY **Le Gratteris** : Cédric LINDECKER **Mamirolle** : Daniel HUOT **Marchaux** : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET **Mazerolles le Salin** : Daniel PARIS **Miserey Salines** : Denis JOLY **Montfaucon** : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ **Montferrand le Château** : Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU (représenté par Séverine MONLLOR) **Morre** : Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 1.2.1), Gérard VALLET (à partir du rapport 1.2.1) **Nancray** : Jean-Pierre MARTIN (représenté par Josette LANGUEBIEN) **Noironte** : Bernard MADOUX **Novillars** : Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS **Pelousey** : Catherine BARTHELET (à partir du rapport 1.2.1), Claude OYTANA (à partir du rapport 1.2.1) **Pirey** : Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes** : Jean-Marc BOUSSET, Jean-Michel FAIVRE **Pugey** : Marie-Noëlle LATHUILIERE (à partir du rapport 2.1) **Rancenay** : Michel LETHIER **Routelle** : Claude SIMONIN **Saône** : Maryse BILLOT (représentée par Alexis JACOB à partir du rapport 1.2.2), Alain VIENNET **Serre les Sapins** : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY **Thise** : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH **Vaire Arcier** : Patrick RACINE **Vaire le Petit** : Michèle DE WILDE **Vaux les Prés** : Bernard GAVIGNET **Vorges les Pins** : Patrick VERDIER.

Etaient absents : **Amagney** : Thomas JAVAUX **Auxon-Dessous** : Jacques THIEBAUT **Besançon** : Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Pascal BONNET, Françoise BRANGET, Martine BULTOT, Jean-Jacques DEMONET, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-François GIRARD, Lazhar HAKKAR, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Jean ROSSELOT, Marie-Noëlle SCHOELLER, Corinne TISSIER **Boussières** : Bertrand ASTRIC **Chaleze** : Christophe CURTY **Champoux** : Thierry CHATOT **Chatillon le Duc** : Philippe GUILLAUME **Chemaudin** : Gilbert GAVIGNET **Dannemarie sur Crête** : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST **Grandfontaine** : Laurent SANSEIGNE **Larnod** : Gisèle ARDIET **Mamirolle** : Didier MARQUER **Miserey Salines** : Marcel FELT **Nancray** : Daniel ROLET **Osselle** : Jacques MENIGOZ **Pirey** : Jacques COINTET **Roche lez Beaupré** : Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL **Tallenay** : Jean-Yves PRALON **Thoraie** : Jean-Michel MAY **Torpes** : Bernard LAURENT.

Secrétaire de séance : Frank MONNEUR.

Procurations de vote :

Mandants : J. THIEBAUT, E. ALAUZET, P. BONNET, M. BULTOT, J.-J. DEMONET, F. FELLMANN, A. GHEZALI, F. PRESSE, M.-N. SCHOELLER, C. TISSIER, B. ASTRIC, M. FELT, J. COINTET, J.-Y. PRALON.

Mandataires : J. CANAL, N. GUILLEMET, E. SASSARD, M.-O. CRABBE-DIAWARA, S. JEANNIN, J. PANIER, B. RONZI, B. CYPRIANI, N. BODIN, C. THIEBAUT, R. DEMESMAY, D. JOLY, R. STEPOURJINE, C. PREIONI.

Objet : **Convention Tour de France - Tour de l'Avenir : convention de répartition des charges entre la Ville de Besançon et la CAGB**

Convention Tour de France - Tour de l'Avenir : convention de répartition des charges entre la Ville de Besançon et la CAGB

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

| Inscription budgétaire | |
|--|---|
| Budget Primitif 2009 et PPIF 2009-2014 | Montant prévu BP 2009 : 70 000 € Montant de l'opération : 70 000 € |

Résumé :

La Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, avec le soutien du Conseil général du Doubs et du Conseil régional de Franche-Comté, accueilleront en 2009 deux manifestations cyclistes organisées par Amaury Sport Organisation (A.S.O.) :

- arrivée de la 18^e étape du Tour de France à Besançon, site de Micropolis (samedi 18 juillet 2009),
- dernière étape et arrivée finale du Tour de l'Avenir sur un circuit de 11 km dans l'agglomération avec une arrivée / départ à Besançon Temis (dimanche 13 septembre 2009).

La présente délibération a pour objet d'autoriser la signature d'une convention définissant les modalités de prise en charge par les deux parties des frais techniques et protocolaires engendrés par cet événement sportif de très haut niveau.

La participation du Grand Besançon s'élève à 70 000 € pour l'année 2009 et 40 000 € pour l'année 2010.

Après l'exceptionnelle journée du contre la montre du 24 juillet 2004, le 18 juillet 2009 Besançon accueillera à Besançon-Micropolis l'arrivée de la 14^e étape du Tour de France 2009, Colmar-Besançon.

L'étape du Tour de France du 18 juillet sera l'événement sportif majeur d'une année 2009 au cours de laquelle le cyclisme, sous toutes ses formes, sera à l'honneur dans notre région et notre agglomération : opération Cycloparc à l'occasion de la Fête du Vélo (5 et 6 juin), Nocturne des 2 ponts et animations place de la Révolution la veille du Tour (vendredi 17 juillet en soirée), la dernière étape et le podium final du Tour de l'Avenir, le Tour de France de l'élite de demain (le dimanche 13 septembre et le 22 novembre), une manche du Championnat de France de cyclo-cross à la Malcombe.

Le mouvement sportif et les clubs du Grand Besançon seront associés à cet événement de dimension intercommunale et régionale. Compétition sportive mondialisée, grande fête populaire, événement médiatique de grande ampleur sont autant d'opérations qui donneront un coup de projecteur sur Besançon et son agglomération, ses acteurs institutionnels, sportifs et économiques.

Financement

La Ville et la CAGB organisent collectivement l'ensemble des événements (Tour de France, Tour de l'Avenir et animations) avec l'appui des autres collectivités territoriales (Région et Département).

La Ville de Besançon, qui assure les relations financières, a sollicité et encaissera les subventions apportées par le Conseil général du Doubs (100 000 €) et le Conseil régional de Franche-Comté (100 000 €).

Elle sollicitera également leur participation complémentaire pour l'accueil du Tour de l'Avenir sur la base de 10 000 € par collectivité.

La Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon prendront en charge directement les dépenses liées à leurs attributions, soit 370 000 € pour la Ville de Besançon et 70 000 € en 2009 pour la Communauté d'Agglomération.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon prendra ainsi en charge financièrement :

- le Tour de France samedi 18 juillet 2009 :
 - o la location des installations de Micropolis pour le samedi 18 juillet,
 - o l'organisation du buffet réservé à la presse le 18 juillet dans la salle de presse de Micropolis,
 - o le partenariat avec le quotidien régional l'Est Républicain pour l'information grand public,
 - o l'adaptation des transports en commun.
- le Tour de l'Avenir dimanche 13 septembre 2009 :
 - o la prestation à A.S.O. pour l'étape finale du Tour de l'Avenir le 13 septembre dans le cadre de la convention.

Compte tenu de la prise en charge directe par la Ville des dépenses générales d'organisation et pour compléter sa participation, la Communauté d'Agglomération versera à la Ville de Besançon une participation d'un montant de 40 000 € et ce au plus tard dans les 8 mois suivant la date de la manifestation, sur production d'un bilan global de l'opération par la Ville.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur le projet de convention de répartition des charges avec la Ville de Besançon pour l'organisation de l'arrivée d'étape du Tour de France et du Tour de l'Avenir,**
- **autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer cette convention ainsi que la convention entre A.S.O., la Ville de Besançon et la CAGB pour l'arrivée du Tour de l'Avenir.**

Pour extrait conforme,

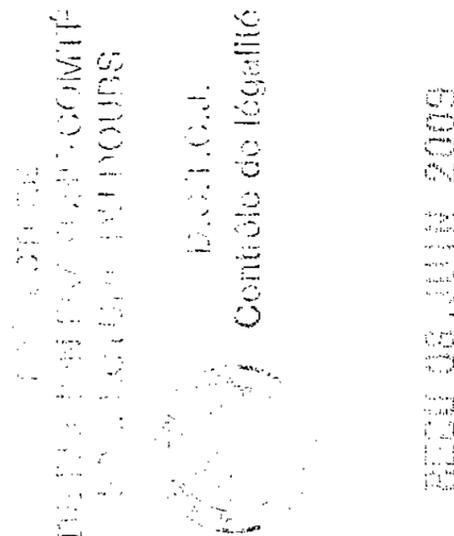
Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 99

Contre : 0

Abstention : 0



Délibération du mercredi 27 mai 2009

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

3/5

**ORGANISATION DE L'ARRIVÉE D'ÉTAPE
DU TOUR DE FRANCE LE 18 JUILLET 2009**

et

DU TOUR DE L'AVENIR LE 13 SEPTEMBRE 2009

CONVENTION DE REPARTITION DES CHARGES

la Ville de Besançon dont le siège social est situé 2 rue Mégevand – 25000 BESANÇON, représentée par son Maire Jean Louis FOUSSERET dûment autorisé par délibération du Conseil Municipal du 14 Mai 2009,

d'une part,

et

la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon dont le siège social est situé 4 rue Gabriel Plançon 25000 BESANCON, représentée par Monsieur Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, dûment autorisé par délibération du 27 mai 2009,

d'autre part,

PRÉAMBULE

La Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, avec le soutien du Conseil Général du Doubs et de la Région de Franche Comté, accueilleront en 2009 deux manifestations cyclistes organisées par AMAURY SPORT ORGANISATION (A.S.O.) :

- le samedi 18 juillet 2009 : arrivée de la 18^{ème} étape du TOUR DE FRANCE à Besançon, site de Micropolis,
- le dimanche 13 septembre 2009 : dernière étape et arrivée finale du TOUR DE L'AVENIR sur un circuit de 11 kilomètres dans l'agglomération avec une arrivée/départ à Besançon TEMIS.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de prise en charge par les deux parties des frais techniques et protocolaires engendrés par cet évènement sportif de très haut niveau.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article I - ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE BESANÇON

En tant que signataire de la convention avec ASO, la Ville de Besançon est seule responsable de la bonne exécution de ladite convention.

A ce titre, la Ville de Besançon prendra en charge, tant techniquement que financièrement :

→ Tour de France samedi 18 juillet :

- le règlement de la prestation à A.S.O. pour l'accueil du Tour de France le 18 juillet,
- les aménagements du parcours du Tour de France du 18 juillet, de l'entrée sur le territoire de la commune (route de Belfort) à l'arrivée boulevard Ouest face à Micropolis, compris les aménagements à réaliser sur le site d'arrivée dans les conditions prévues au cahier des charges annexée à la convention conclue avec ASO,
- les ajustements en matière de circulation et les aménagements sécuritaires du parcours,
- les manifestations, réceptions et animations organisées en complément à l'évènement et notamment l'organisation du CYCLOPARC avec A.S.O. les 5 et 6 juin place de la Révolution et la soirée du 17 juillet en partenariat avec l'Amicale Cycliste Bisontine pour la cours "Nocturne des 2 Ponts",
- la communication et le protocole de cet évènement en concertation étroite avec la Communauté d'Agglomération et les 2 autres collectivités locales.

→ Tour de l'Avenir dimanche 13 septembre :

- les aménagements du parcours et les installations à réaliser sur le site d'arrivée/départ dans le secteur TEMIS,
- la communication et le protocole de cet évènement en concertation étroite avec la Communauté d'Agglomération,
- les manifestations, réceptions et animations organisées en complément à l'évènement.

Article 2 - ENGAGEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND BESANÇON

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon prendra en charge financièrement :

→ Tour de France samedi 18 juillet 2009

- la location des installations de Micropolis pour le samedi 18 juillet,
- l'organisation du buffet réservé à la presse le 18 juillet dans la salle de presse de Micropolis,
- le partenariat avec le quotidien régional L'EST REPUBLICAIN pour l'information grand public,
- l'adaptation des transports en commun.

→ Tour de l'Avenir dimanche 13 septembre 2009

- la prestation à A.S.O. pour l'étape finale du Tour de l'Avenir le 13 septembre dans le cadre de la convention.

Article 3 - ASPECTS FINANCIERS

La Ville de Besançon a sollicité et encaissera les subventions apportées par les 2 collectivités partenaires de l'accueil du Tour de France le 18 juillet : Département du Doubs pour 100 000 € et Région Franche-Comté 100 000 €.

Elle sollicitera également leur participation complémentaire pour l'accueil du Tour de l'Avenir sur la base de 10 000 € par collectivité.

La Ville et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon prendront en charge directement les dépenses liées à leurs attributions telles que définies aux articles précédents.

Une estimation prévisionnelle de ces dépenses fait apparaître les charges respectives suivantes :

- Tour de France : 400 000 €,
- Tour de l'Avenir : 40 000 €,

Total 440 000 €.

Répartition des dépenses :

- Ville de Besançon : 370 000 €,
- Communauté d'Agglomération : 70 000 €.

Compte tenu de la prise en charge directe par la Ville des dépenses générales d'organisation et pour compléter sa participation, la Communauté d'Agglomération attribuera à la Ville de Besançon une participation d'un montant de **40 000 €** qui sera versée à la Ville au plus tard dans les 8 mois suivant la date de la manifestation, sur production d'un bilan global de l'opération par la Ville.

Article 4 - ASSURANCES

Les deux collectivités s'engagent à souscrire les contrats d'assurance afférents à cette manifestation en fonction de leurs compétences et obligations.

Article 5 - ÉCHEANCIER

Chaque collectivité s'engage à réaliser les prestations à sa charge selon un calendrier respectant les prescriptions de A.S.O. et garantissant le bon déroulement de l'évènement.

Article 6 - DURÉE

La convention restera en vigueur jusqu'au règlement final de toutes les charges engagées pour l'accueil du Tour de France et du Tour de l'Avenir et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2010.

Fait à Besançon en 2 exemplaires le

Le 1^{er} Vice-Président
du Grand Besançon

Gabriel BAULIEU

Le Maire de la Ville de Besançon

Jean Louis FOUSSERET